

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ST PIERRE DELS FORCATS
EN DATE DU SAMEDI 11 NOVEMBRE 2017 à 9h30**

Présents: M. BONO Jean-Pierre , Mme CAZEILLES Joelle, M. ECHARD Vincent, Mme GOSSET Julie, M. GAURENNE Claude, M. MOLINIER Jean-Luc, M. PALAU Henri, Melle PALAU Sandrine, M. RODRIGUEZ Antoine

Absents : Mme MIGNARD Sarah, M. BLANQUE Pierre

Convocation: 7/11/17

Secrétaire de séance: M. PALAU Henri

Préambule : approbation compte-rendu de la dernière réunion du CM

1/Point sur le recours contre la communauté de communes :

M. le Maire rappelle le recours introduit à l'encontre de la délibération communautaire du 17 juillet dernier restituant de la fiscalité à Font-Romeu et Bolquère.

Il confirme le choix commun de défendre les intérêts des communes avec Maître VIAL. Validation du conseil.

Il informe ensuite d'une récente réunion qui a eu lieu pendant laquelle il a été demandé à St Pierre et Eyne l'arrêt du contentieux. La proposition qui été faite, est de créer un fonds de soutien aux communes en difficulté et de prendre en charge le bâtiment scolaire de St Pierre dans le cadre de l'intérêt communautaire.

M. le Maire indique que cette proposition ne répond pas à l'illégalité de la restitution fiscale à deux communes membres. Le problème n'est pas réglé par cette proposition, la compétence scolaire exercée partiellement en est la cause.

En parallèle, il est soulevé le flyer reçu dans les boites aux lettres qui vante l'exercice communautaire de la compétence scolaire aux administrés en indiquant que grâce à cela, certaines communes ont pu baisser les impôts.

Le conseil municipal refuse donc de renoncer au recours car l'arrangement proposé n'est pas recevable, il est entaché d'illégalité également et il serait souhaitable que la justice tranche ce litige.

2/ Nombre de sièges communautaires :

M. le Maire indique que les règles ont changé . Il est nécessaire de se positionner à nouveau.

Le conseil se positionne pour 41 sièges. Le Préfet tranchera.

3/Secours sur pistes- transports ambulanciers- SDIS :

Après consultation, validation de la proposition d'alti assistance pour le transport ambulancier.

Reconduction des tarifs secours sur pistes.

4/ Location licence 4 période hivernale :

Reconduction des conditions de location pour les établissements de pied de pistes.

5/Noel 2017 :

Reconduction du principe pour les enfants non scolarisés et seniors.

6/ Motions diverses :

- Soutien aux communes forestières
- Motion en faveur d'un transfert optionnel de la compétence eaux au sein des communautés de communes
- Problématique GEMAPI : vigilance nécessaire pour la commune car 2 bassins versant pour la gestion des milieux aquatiques
- Motion en faveur du maintien des éditions locales de France 3
- Soutien à la déclaration d'utilité publique de la RN116

7/ propositions de délibérations :

- Etanchéité terrasse du snack : après discussion, le projet sera réétudié avec fermeture de cet espace
- Site escalade cambre d'Aze : projet non retenu. Voir la réglementation en la matière et la responsabilité engagée du Maire en cas d'équipements. Le projet du rocher sur le village est par contre prioritaire et a d'ailleurs été transmis à la communauté de communes.

8/ Gestion du personnel :

- Proposition de conserver M. BONIFACE au sein de l'effectif technique, afin de répondre aux besoins du service, avec mutualisation également sur le siaepa.
Validation du conseil.
- Poste d'agent mutualisé avec le sieca : avis favorable du conseil pour une embauche partagé d'un agent de développement et communication pour la station et les deux communes.

9/ Questions diverses :

- Avis favorable d'une consultation groupée pour l'expertise groupée des biens
- Avis favorable également pour des achats groupés entre les différentes entités
- Présentation du bilan comité d'animation et projets de fin d'année. Une réunion aura lieu avec les responsables afin d'organiser le partenariat.
- Présentation du choix de guirlandes qui seront louées pour 3 ans afin de compléter les équipements.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 11h25.

Le Maire,
Jean-Luc MOLINIER,



Le secrétaire de séance,
Henri PALAU,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "Henri Palau", is written over a faint, circular official stamp.